



Protection de prêt

Assurance vie, Décès accidentel,
Invalidité totale, Invalidité
accidentelle et Perte d'emploi
involontaire.



Ne vivez plus dans l'incertitude

Faits que vous devriez savoir

- ▶ En moyenne, un Canadien sur trois sera victime d'une invalidité pendant 90 jours ou plus, et ce, au moins une fois avant d'atteindre l'âge de 65 ans⁵
- ▶ Près de la moitié (48 %) des employés canadiens qui ne travaillent pas en raison d'une invalidité ont déclaré ne pas y être prêts financièrement⁵
- ▶ La durée moyenne d'une invalidité de plus de 90 jours est de 2 à 3 ans⁶

Envisagez la Protection de prêt
d'Audi Sans Souci pour vos besoins
de financement de véhicule

5. Source: Benefits Canada, 2016.

6. Source: Benefits Canada, 2015.



Communiquez avec votre concessionnaire Audi Canada local ou appelez sans frais au 1-877-334-0AAC pour en savoir plus sur les produits Audi Sans Souci.

audi.protection.ca

Cette brochure est fournie à titre informatif seulement. Tous les détails se trouvent dans le contrat d'assurance applicable, le guide du produit, le certificat d'assurance et la police d'assurance collective. Les conditions générales applicables peuvent limiter la couverture ou en exclure des éléments. La couverture et la disponibilité sont assujetties aux lois provinciales et peuvent varier. Ce programme d'Assurance-crédit est émis par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada, 25 Sheppard Avenue West, Suite 1400, Toronto (Ont.) M2N 6S6. Le programme est administré par les Services aux concessionnaires Sym-Tech. (S.EouO).

« Audi » et le logo Audi sont des marques déposées d'Audi AG.



Modèle européen illustré.

Ne vivez plus dans l'incertitude

Prendre possession de votre nouveau véhicule est une expérience exaltante et, grâce aux accords de financement ou de location, les paiements échelonnés sur plusieurs années vous facilitent la vie. Maintenant que vous avez fait ce précieux investissement, vous envisagez peut-être de prendre des mesures pour faire face à vos obligations financières, pendant que vous êtes en bonne santé.

La Protection de prêt d'Audi Sans Souci offre les couvertures facultatives Assurance vie, Décès accidentel, Invalidité et Perte d'emploi involontaire. Elle est conçue pour vous aider, ainsi que vos proches, à respecter vos obligations financières en cas d'événement qui bouleverserait votre vie.

Sachant qu'un Canadien sur trois sera atteint d'une invalidité d'une durée de 90 jours ou plus avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans¹, vous avez une excellence raison d'investir dans la bonne couverture qui vous permettra de respecter vos obligations financières.

La Protection de prêt offre également ces avantages clés :

- ▶ Les prestations sont généralement libres d'impôt
- ▶ Dans la plupart des cas, aucun examen médical ou souscription n'est nécessaire²
- ▶ La plupart des emplois à temps plein sont admissibles³
- ▶ Il n'y a aucun supplément en raison de l'âge, de la taille, du poids ou du statut de fumeur
- ▶ La protection est annulable en tout temps⁴
- ▶ La protection permet de préserver le degré de solvabilité

La Protection de prêt offre plusieurs options de couverture pour répondre à vos besoins en matière d'assurance

Assurance vie et Décès accidentel

En cas de décès, les couvertures Assurance vie et Décès accidentel de la Protection de prêt d'Audi Sans Souci sont conçues pour réduire ou rembourser le solde de votre location ou de votre prêt pour aider à ce que le véhicule que vous avez acheté soit légué à votre bénéficiaire ou fasse partie de votre succession. La Protection de prêt d'Audi Sans Souci aide à alléger les inquiétudes relatives à la perte potentielle de votre véhicule à la suite d'un événement qui bouleverse votre vie.

Invalidité totale

Si vous êtes atteint d'une invalidité pour une raison médicale admissible en vertu des conditions de cette option, la couverture Invalidité totale de la Protection de prêt d'Audi Sans Souci couvre vos paiements mensuels de location ou de prêt jusqu'à ce que vous soyez rétabli; que l'incident critique se soit produit au travail, à la maison ou pendant vos loisirs.

Invalidité accidentelle et Perte d'emploi involontaire

Si vous êtes atteint d'une invalidité en raison d'un accident ou si vous vous trouvez involontairement sans emploi, les couvertures Invalidité accidentelle et Perte d'emploi involontaire de la Protection de prêt d'Audi Sans Souci couvrent vos paiements mensuels de location ou de prêt. Ces couvertures vous aident à conserver votre véhicule en attendant de trouver un nouvel emploi, et de retourner sur le marché du travail.

L'assurance de la qualité est importante

La Protection de prêt d'Audi Sans Souci est entièrement soutenue par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada. Depuis plus de 60 ans, la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada est fidèle à son engagement d'offrir une sécurité financière aux Canadiens. Elle assure plus d'un million de personnes et de familles, et ce, d'un océan à l'autre.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada, visitez le site canadianpremier.ca

1. Source: Benefits Canada, 2016.
2. Un questionnaire sur la santé est requis seulement lorsque le montant du financement est supérieur à 100 000 \$ ou lorsque les paiements mensuels dépassent 1500 \$/mois.
3. Veuillez vous référer au certificat d'assurance pour obtenir toutes les conditions d'admissibilité.
4. Les conditions générales s'appliquent pour un remboursement total ou partiel.



Communiquez avec votre concessionnaire Audi Canada local, appelez sans frais au 1-877-334-0AAC, ou visitez le site audiprotection.ca pour en savoir plus sur les produits Audi Sans Souci.